

RECOMMANDATIONS GENERALES APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES ANIMATIONS NATURE

- Effectif maximum de 10 participants (encadrants compris).
- Maintien de la distance physique (1mètre minimum) et application des gestes barrières :
 - tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
 - utiliser un mouchoir à usage unique (ne pas le jeter dans la nature)
 - respecter un mètre de distance avec ses interlocuteurs ;
 - saluer sans se serrer la main ;
 - éviter les embrassades
- Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des participants et animateurs dès lors que les règles d'hygiène et de distanciation sociale ne peuvent être respectées.

RECOMMANDATIONS APPLICABLES AUX ANIMATIONS REALISEES EN INTERIEUR

- Nettoyage approfondi des locaux préalablement au démarrage de l'animation.
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).
- Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et de temps de formation.
- La présence de savon en quantité suffisante et/ou de gel hydroalcoolique pour l'ensemble des participants doit être prévue. Il appartient à la structure de pourvoir aux solutions hydroalcooliques.
- Distance d'au moins un mètre latéral entre chaque participant. La salle doit être ventilée de préférence naturellement.